



Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_153-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 03 décembre 2018
Date d'affichage : 03 décembre 2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Bernard FERRIERE, Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT,

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2018-153 : ALSH MARINGUES : FOURNITURE DES REPAS
POUR L'ANNEE 2019**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Il convient de délibérer sur la fourniture des repas de l'ALSH de Maringues pour l'année 2019.

Le tarif du repas pour l'ALSH de Maringues, fournis par la Mairie de Maringues, est fixé à 3.19 € (au lieu de 3.16 €) pour les enfants et 3.92 € pour les adultes (au lieu de 3.88 €) pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/2018

ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_153-DE

Sur proposition de Monsieur le vice-président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider les tarifs concernant la fourniture des repas pour l'ALSH de Maringues pour l'année 2019,
- d'inscrire les crédits au budget 2019,
- de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer les conventions pour l'année 2019, ainsi que tout document afférent.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

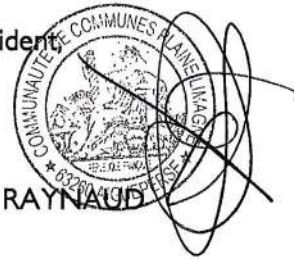
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 14/12/2018

Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

